



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 42603

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'accès au fichier des cartes grises par les sociétés privées, et en particulier les entreprises de contrôle technique des véhicules. Sur les formulaires Cerfa 13749*03 et 13750*03, l'emplacement prévu pour la signature concerne tout le document, et pour s'opposer à la réutilisation de ses données personnelles, il convient de cocher une case avant de signer. Il souhaite savoir si, dans un souci de clarification et pour mieux protéger les administrés de démarchage commercial non souhaité, il est envisageable de créer une case à cocher autorisant explicitement l'utilisation des données personnelles à des fins commerciales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42603

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11975

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)